
Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Les visées étasuniennes sur Cuba et la Caraïbe de l'indépendance des Etats-Unis à l'indépendance Cubaine 1783-1898

Jack Caïlachon

Number 155, January–April 2010

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1036876ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1036876ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (print)

2276-1993 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Caïlachon, J. (2010). Les visées étasuniennes sur Cuba et la Caraïbe de l'indépendance des Etats-Unis à l'indépendance Cubaine 1783-1898. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (155), 51–62.
<https://doi.org/10.7202/1036876ar>

Les visées étasuniennes sur Cuba et la Caraïbe de l'indépendance des Etats-Unis à l'indépendance Cubaine 1783-1898

Jack CAÏLACHON¹
cailachon.jack@wanado.fr

Ce court article s'inscrit dans une démarche de meilleure connaissance du voisinage de la Guadeloupe : de cet « autre », caribéen mais dont la langue de tous les jours n'est pas le créole de la Caraïbe française ou le français. Il s'inspire d'une source unique de langue anglaise dont la fiabilité et le sérieux sont ceux que l'on reconnaît normalement aux ouvrages utilisés par les étudiants en vue de la préparation de leurs examens ; ici ceux qu'utilisent les étudiants de la Caraïbe anglophone de la première décennie du XXI^{ème} siècle. Comme on peut le lire dans la préface de cette source : « **Decolonisation and Développement** est le troisième et dernier livre de la série visant à couvrir le programme des 2000 ans d'histoire caribéenne du **Caribbean Examinations Council** ». (1) Telles sont donc les limites, vite atteintes, de cet exercice d'écriture – aux antipodes de l'article savant – qui, se situant entre traduction/adaptation et note de synthèse/vulgarisation, ne révèle rien qui ne soit déjà, et depuis longtemps, très largement connu, mais avant tout naturellement connu de la Caraïbe anglophone d'abord.

* * *

Les cinquante dernières années ont habitué le monde à une dimension *inédite* – frontalement antagoniste – de l'*ancienne* relation entre La

1. Juriste de formation, Jack Caïlachon, basse-terrien, a effectué l'essentiel de sa carrière en différents postes d'encadrement et de direction générale du secteur des collectivités de la Guadeloupe.

Havane et Washington inaugurée par la prise du pouvoir cubain par Fidel Castro en 1959 et par le départ corollaire du Président chassé, Fulgencio Batista. L'arrivée de Castro ouvrira une ère nouvelle qui se poursuit encore en 2009, cinquante ans plus tard, tandis que le départ de Batista mit un terme à l'ère précédente, inaugurée par l'accession de Cuba à l'indépendance en 1898 et même avant cette année : lorsque l'île était encore colonie espagnole. Dès l'émergence, à la charnière des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, des tous jeunes Etats-Unis comme nation expansionniste, ce cycle initial de l'histoire coloniale du jeune Etat cubain est en effet dominé par les visées, puis la mainmise, étasuniennes sur Cuba ; à l'inverse du cycle castriste qui suivrait, il s'agissait d'une relation dominant/dominé, néocoloniale et de nature impérialiste côté USA.²

De fait, dès les toutes premières années qui suivent leur naissance en 1783 les Etats-Unis se seront toujours « intéressés » à Cuba. Une fois repoussée leur *nouvelle frontière* continentale (celle tournée vers le Sud) jusqu'à la ligne de côte du Golfe du Mexique qui sera atteinte en totalité dès 1819, ils rencontrent alors la mer et savent que la grande île de Cuba, colonie espagnole depuis 1493³ est juste derrière l'horizon ; alors, ils se poseront la question d'une nouvelle...*nouvelle frontière* toujours plus au sud mais qui serait désormais ultramarine et, de fait, ils ne cesseront plus, de conserver l'île dans leur ligne de mire. Idéalement, le jeune Etat américain aurait souhaité un transfert de souveraineté – de celle l'Espagne à la leur – sur Cuba, mais toutes ses initiatives dans cette direction échoueront et Cuba accèdera à la souveraineté nationale en 1898.

2. « Carribean Certificate History » : module « Decolonisation and Development » Robert Greenwood and Shirley Hamber revised by Bryan Dyde, 2nd edition, 2004 – Macmillan publishers limited, between Towns Road, Oxford ox 4 3pp – ISBN 0 333 56559 2 – www.macmillan-caribbean.com

3. C'est le 27 octobre 1492, lors de son premier voyage dans le Nouveau Monde, que Colomb mit pied à terre à Cuba, à l'extrémité orientale de l'île alors que, venant des actuelles Bahamas, il naviguait vers le sud. Présumant avoir découvert les Indes, il avait dépêché des émissaires secrets vers... la cour impériale du Japon mais qui ne découvrirent qu'une quinzaine de huttes Arawak ; lors de son second voyage, en 1494, il en explora la côte sud et jamais n'accepta de se rendre à l'évidence que Cuba était une île. La colonisation espagnole réelle de Cuba débuta en 1511 avec des colons venus de Saint-Domingue sous la conduite de son fils Diego tandis que le conquistador Diego de Velásquez arrivait avec 300 hommes pour un rencontre avec le chef Arawak Hatuey qui conduisait la résistance Arawak à l'envahisseur espagnol ; les choses finirent par tourner en défaveur d'Hatuey qui refusa la vie sauve que lui proposaient les espagnols contre sa conversion au christianisme au motif qu'il redoutait que le ciel des chrétiens ne soit rempli d'espagnols ; dès lors, la colonisation espagnole de Cuba commença. Le nom de Diego, fils de Colomb, est également cité en lien avec un aspect – certes plus virtuel que réel – de l'histoire de la Guadeloupe à cette époque : en effet, ledit Diego – aîné des fils de Colomb, – qui avait hérité des titres et droits de son père – fut quelques années plus tard rappelé en Espagne mécontente de son administration ; en 1520 il fut cependant réintégré dans sa vice-royauté et en profita pour nommer un certain Antonio Serrano gouverneur de la Guadeloupe avec juridiction sur cinq îles « circumvoisines » : Dominique, Martinique, Antigue, Barbude, Montserrat et, bien sûr, la Guadeloupe. Ce fut la seule fois où un gouverneur dirigea un aussi grand nombre d'îles depuis La Guadeloupe ... au moins théoriquement, car ce Gouvernement général guadeloupéen ne fut que nominal, les espagnols n'ayant jamais fondé d'établissement en Guadeloupe, île non aurifère et aussi habitée par les redoutables Caraïbes – J.C. pour aller plus loin sur cet aspect, voir *notamment* Alain Yacou : « Christophe Colomb et la découverte de la Guadeloupe », Editions Caribéennes, Paris– octobre 1992 – ISBN n° 2-903847-48-7.

Ayant ainsi échoué à étendre leur *souveraineté d'Etat sur une ancienne colonie* européenne devenue elle-même un Etat souverain (... à leur instar 115 ans plus tôt) les Etats-Unis œuvreront alors à étendre, développer et conforter chaque jour davantage leur *emprise de puissance impériale sur l'état nouveau né*. Telle est la ligne de fond qui sous-tendra toujours la politique américaine à l'endroit de Cuba et, plus largement au-delà de Cuba, à l'endroit de l'espace caribéen historiquement considéré par les Etats-Unis comme leur *arrière-cour*. Les quelques paragraphes qui suivent saisissent – à très grands traits – le déroulé de cette histoire, de la naissance de l'un (en 1783) à la naissance de l'autre (en 1898), de chacun de ces deux Etats du Nouveau Monde ayant en partage d'avoir longtemps été, l'un comme l'autre, colonie de l'Ancien Monde.

1783/1795-1819 : L'EXPANSION TERRITORIALE CONTINENTALE ETASUNIENNE VERS LE SUD – PAR TRANSACTION COMMERCIALE – JUSQU'AUX PORTES DE LA SPHERE CARIBEENNE

De 1775 à 1783 les 13 colonies britanniques nord-américaines avaient lutté pour leur indépendance qu'elles gagnèrent en 1783 donnant naissance, cette année-là par le traité de Paris, à un nouveau pays : les Etats-Unis d'Amérique ; ce premier pas de l'indépendance étant ainsi fait le second serait celui de l'expansion territoriale.

Dès lors, ce nouveau pays s'étendra progressivement sur le sous-continent nord-américain, au-delà du périmètre initial des 13 colonies, et notamment vers le sud jusqu'au jour où cette expansion méridionale atteindra le très long littoral du Golfe du Mexique. Ce jour de 1819, les jeunes USA seraient alors arrivés aux portes de la sphère caribéenne et leur dynamisme expansionniste ne tarderait pas les porter vouloir la pénétrer puis la dominer, la première cible visée étant Cuba.

Dès les toutes premières décennies de la constitution de ce nouvel Etat en 1783, l'idée de départ de ses dirigeants en matière d'extension de son aire de souveraineté sera de procéder non point par guerre de conquête ou échange de territoires selon la tradition diplomatique classique, mais par...la transaction commerciale : en achetant aux métropoles coloniales de l'Ancien Monde européen leurs colonies du Nouveau Monde américain. Dans cette logique commerciale ils seront donc conduits, en tant qu'acquéreurs potentiels, à faire des propositions d'achat à des vendeurs potentiels qui, à cette époque, sont essentiellement l'Angleterre, l'Espagne et la France et, dans les négociations, ils tendront à appuyer leurs desideratas de pressions autant que de leur puissance militaire croissante.

Initié dès 1795-12 ans à peine après la naissance des Etats-Unis – le processus de leur expansion territoriale *continentale* vers le littoral du Golfe du Mexique se fera en trois étapes et sera définitivement achevé – du moins dans cette direction – 24 ans plus tard par l'acquisition, en 1819, de la Floride aux Espagnols pour une contre-valeur de 5 000 000 dollars. 16 ans plus tôt, l'étape précédente avait été l'acquisition de la Louisiane aux Français en 1803 pour 15 000 000 dollars, précédant de 8 ans la première étape : le traité Pinckney conclu avec 1795 avec l'Espagne et qui ouvrirait le Mississipi et le port de la Nouvelle-Orléans aux

jeunes Etats-Unis ; en contrepartie, ils reconnaîtraient le 31^{ème} degré de latitude nord comme la frontière nord de la Floride, alors espagnole.

Ce débouché étasunien, en 1795, sur le Mississipi et le port de New-Orleans avait été le premier pas du nouvel Etat dans le Golfe du Mexique et dans la Caraïbe ; 24 ans plus tard, l'acquisition de la Floride parachèverait l'expansion dans cette direction, *prépositionnant* les jeunes USA aux portes de la sphère caribéenne.

1801 ET 1823 : EMERGENCE D'UN CORPUS DOCTRINAL
TENDANT A LEGITIMER L'EXPANSIONNISME
ETASUNIEN HORS DE SES FRONTIERES
NATURELLES NORD-AMERICAINES – LA THEORIE
DE LA « DESTINEE MANIFESTE » DES ETATS-UNIS
ET LA DOCTRINE MONROE

Les limites territoriales *continentales* étasuniennes (du moins vers le sud) étant ainsi atteintes en 1819, fallait-il les repousser encore plus loin, toujours vers le Sud ? Plus brutalement dit : fallait-il prendre pied dans l'aire caribéenne ? Si oui, il faudrait alors franchir la mer pour y pénétrer. Cependant, en 1819, cet espace caribéen était encore la chasse gardée – hormis Haïti formellement indépendante à cette époque – des quelques nations européennes qui, depuis la fin du XV^{ème} siècle, se partageaient en se le disputant un domaine colonial couvrant l'entièreté du bassin caribéen, îles et bordures continentales.

Il faudrait donc aussi trouver – imaginer – une *légitimité* qui justifiât et habillât d'apparente recevabilité un expansionnisme territorial étasunien devenant (notamment) *ultramarin*. A l'appui d'un tel expansionnisme, il faudrait donc disposer d'un corpus doctrinal qui puisse fournir une base idéologique jugée recevable pour le peuple américain et sa représentation élue. Dès les débuts du XIX^{ème} siècle, deux doctrines étasuniennes, l'une *expansionniste* et l'autre *interventionniste*, avaient été élaborées dans cet esprit et qui serviraient par la suite de référentiel et caution à la déclinaison – étasunienne et moderne – de la version – européenne et ancienne – de l'immuable doctrine coloniale qui serait simplement mise à jour et acclimatée à un Nouveau Monde nord américain, esclavagiste et ségrégationniste.

Sous cet artifice cosmétique, une façade estimée acceptable pour l'opinion étasunienne ferait ainsi office d'« emballage » des entreprises – notamment hors de ses frontières continentales – d'une jeune Etat hier encore colonie mais qui, progressivement, se métamorphosait à son tour en puissance impériale. La première doctrine était celle dite de la *Destinée Manifeste* (des Etats-Unis) formulée en 1801 par le président Jefferson tandis que la *Doctrine Monroe* (du nom d'un autre président étasunien) formulée pour la première fois en 1823 serait la seconde.

« *Destinée Manifeste* » et « *Doctrine Monroe* »

Pour Jefferson – qui formule la doctrine expansionniste étasunienne à peine 18 ans après la naissance des Etats-Unis et 18 ans aussi avant que soit atteinte en totalité la *nouvelle frontière* (sud) du Golfe du Mexique –

l'expansion étasunienne doit s'entendre non seulement à l'intérieur du sous-continent nord-américain mais dans toutes les autres parties des Amériques, du Nouveau Monde :

« ...*Bien que nos intérêts présents peuvent nous contenir à l'intérieur de nos limites, il est impossible de ne pas regarder plus loin pour les temps futurs, lorsque notre rapide multiplication débordera ces limites et couvrira tout le nord, voire le sud, du continent avec un peuple parlant la même langue, gouverné dans les mêmes formes et par des lois similaires* » prophétise Jefferson en 1801 en une expression que l'histoire américaine retient comme la première formulation de l'idée qui, bien plus tard, sera théorisée sous le nom de « Destinée Manifeste ». Précisant ce concept, on lit dans l'ouvrage/source (1) de cet article : « ...*Dit en termes simples, c'était l'idée qu'il était naturel et inévitable, que les Etats-Unis dominent les Amériques en richesse, puissance et territoire. Cela était nationaliste, expansionniste et agressif et fondé sur un sentiment de supériorité, racial et culturel, du peuple américain.* ».

Dès lors, il devenait *naturel et inévitable* pour les USA d'attendre le bon moment pour prendre pied dans l'espace caribéen : leur *prise de contrôle* de Cuba dès son accession à l'indépendance en 1898 sera le premier pas des Etats-Unis dans cet espace englobant notamment la Guadeloupe⁴.

Si l'on peut qualifier d'*expansionniste* la doctrine de la « Destinée Manifeste », le qualificatif d'*interventionniste* convient à la « Doctrine Monroe ». Pour dire les choses avec l'efficacité publicitaire du slogan, cette doctrine disait aux européens : *désormais... l'Amérique aux américains* ou, pour les dire dans en termes plus choisis, ceux de Monroe lorsqu'il formula sa doctrine en 1823 : « *Nous considérerions toute tentative de la part des puissances européennes d'étendre leur système à quelque portion que ce soit de cet hémisphère comme dangereuse pour notre paix et notre sécurité. Avec les gouvernements (des Amériques) qui ont déclaré leur indépendance et la maintiennent et que nous avons reconnue nous ne pourrions voir aucune interposition que ce soit par une quelconque puissance européenne autrement que comme la manifestation d'une disposition inamicale envers les Etats-Unis.* »

Une telle doctrine visait clairement les puissances européennes qui possédaient des colonies dans le Nouveau Monde, *principalement* les deux

4. Les visées des – encore jeunes – Etats-Unis sur Cuba se manifestent formellement dès 1825 par la voix de leur ambassadeur à Madrid qui suggère que les USA consentent à l'Espagne un prêt d'inspiration hypothécaire, considérable et à long terme, le bien hypothéqué étant...Cuba. ; dans la logique hypothécaire il serait formellement précisé que les USA s'approprieraient Cuba au cas où, à une date convenue, l'Espagne n'aurait pas remboursé le prêt.. Inacceptable pour Madrid, l'Espagne refusera cette toute première offre étasunienne. S'alarmant alors de ces visées expansionnistes washingtoniennes sur la plus grande île caribéenne, Londres, puissance coloniale dans la sphère caribéenne, proposa que Paris, Washington et Londres s'accordent pour que soit préservée la souveraineté espagnole sur Cuba, ce que refusèrent les USA. Une seconde tentative britannique sera faite au cours des années 1840 pour faire échec aux visées cubaines des Etats-Unis, sans plus de réussite ; bien au contraire, ces visées se faisaient de plus en plus précises, une offre étasunienne de 100 000 000 dollars étant faite à l'Espagne qui la refusera comme toutes les suivantes. Au cours des années 1850 et 1860, des raids de flibustiers, basés sur le territoire US, fonderont sur Cuba dans l'indifférence plus que bienveillante des Etats-Unis. Ces flibustiers étaient tout à la fois des exilés cubains opposant au statu quo de leur île à cette époque autant que des aventuriers américains et ils étaient très vraisemblablement « sponsorisés » par les USA et, d'abord, les états esclavagistes du Sud.- J.C

puissances ibériques pour ce qui leur restait de colonies sur le continent et dans la Caraïbe *mais aussi*, au nombre des métropoles moins importantes que Madrid et Lisbonne, la Grande-Bretagne et la France principalement, elles aussi puissances coloniales dans la Caraïbe ; singulièrement aux Antilles.

Ainsi donc, eux-mêmes nés de la lutte de 13 anciennes colonies britanniques d'Amérique du Nord, les Etats-Unis s'autoinvestirent d'un droit d'ingérence dans le Nouveau Monde sur le fondement de la doctrine Monroe et avec l'affichage officiel du motif apparent d'aider les autres peuples encore colonisés : d'abord dans leurs opérations de guerre d'indépendance contre les métropoles européennes puis, à titre « d'assistance technique », pour la constitution de leurs administrations d'état et enfin, toujours à titre « d'assistance technique », afin de *guider* les premiers temps de ces administrations dès l'accession à la souveraineté nationale.

On notera cependant que cette dynamique de libération *nationale* des Amériques de leur colonisation par l'Europe, enclenchée par celle des Etats-Unis, ne s'accompagna en rien d'une libération *sociale simultanée* qui aurait pris en même temps la forme d'une abolition de l'esclavage et d'une déségrégation. Il est à noter également que s'il reste encore dans l'espace caribéen quelques territoires non indépendants *mais* hors l'orbite américaine (essentiellement la partie de Caraïbe constitutionnellement intégrée à la France) ce n'est pas faute des USA d'avoir essayé de les faire choir sous sa juridiction ou dans sa zone d'influence⁵.

5. Les colonies françaises des Antilles, tout comme Cayenne, n'échappaient pas aux visées des USA qui, à différents moments de l'histoire des deux derniers siècles tentèrent d'y prendre pied et, significativement dans l'histoire récente, aux lendemains de la seconde guerre mondiale. Cette éventualité était bien plus qu'une vue de l'esprit, dans le contexte international et local de l'époque : la décolonisation résiduelle qui s'amorçait dans la partie encore colonisée du monde (la Guadeloupe en faisant partie « de jure » avant le 19 mars 1946 et continuant d'en faire partie « de facto » après cette date), la guerre froide, la puissance du communisme notamment aux Antilles françaises, l'idée américaine réaffirmée de la « Destinée Manifeste », cette autre que la Caraïbe était « l'arrière cour » des Etats-Unis et un « lac américain » parsemé d'îles/bases américaines. A rappeler également – dans la continuité de la connivence qui, par le passé, s'était manifestée entre « l'establishment » colon des Antilles françaises et les envahisseurs anglais en différents moments de leur histoire dès les lendemains de 1789 – les contacts suivis entre une partie de cet « establishment » avec le gouvernement américain, via notamment un ancien secrétaire d'état américain aux finances, M. Morgenthau, l'objectif poursuivi étant l'installation en Guadeloupe (comme en Martinique) d'un « self-government » qui, – comme il le serait fait ailleurs dans l'espace caribéen notamment – serait, dans sa réalité, contrôlé sinon téléguidé par les Etats-Unis. Une Conférence régionale dite « des Indes Occidentales » devait – dans l'esprit de la charte de la toute récente ONU – se tenir en Guadeloupe (à Basse-Terre) qui réunirait, sous les auspices des grandes puissances, les délégués des territoires dépendants afin de faire émerger les doléances des populations de leurs territoires respectifs afin de préparer les voies de leur décolonisation. Les communistes y virent une menace à terme d'emprise impérialiste étasunienne sur des Antilles Françaises (et Guyane) qui sortiraient du champ de l'influence – voire de la souveraineté – de la France au profit d'un « self-government » qui ne saurait qu'être aux ordres de Washington. La « décolonisation » de la Guadeloupe par son intégration – au moins de principe – dans le droit commun français via sa « départementalisation » (loi du 19 mars 1946) serait l'argument majeur des communistes de l'époque pour arguer que la Guadeloupe (comme la Martinique et la Guyane) n'était pas concernée par la conférence de Basse-Terre, puisqu'elle n'avait plus le statut de colonie. C'était là une approche étroitement formaliste – à la limite de la *fiction* juridique – démentie par la permanence des caractéristiques classiques de toute *réalité* économique de type colonial, notamment l'exclusif et la monodirectionnalité des flux, la dimension captive du marché domestique largement tributaire de l'import, etc...A cet égard le désenclavement aérien de la Guadeloupe au lendemain de la Guerre

1823-1898 LES USA ET CUBA DE L'ENONCE DE LA DOCTRINE MONROE A L'INDEPENDENCE CUBAINE

Les Etats-Unis tentèrent de différentes façons de détacher la colonie de Cuba de sa métropole espagnole afin de la faire passer sous sa propre souveraineté ; toutes ces tentatives échouèrent et, un jour, Cuba accéda à l'indépendance devenant à son tour un Etat souverain. Les Etats-Unis – dont les investissements étaient déjà très présents dans les rouages de Cuba-colonie – s'employèrent alors, dès 1898, à exercer une emprise totale sur Cuba-état émergent, qui ne sera mise en échec qu'en 1959, avec la victoire de la révolution castriste. Les paragraphes qui suivent couvrent la période qui s'achève en 1898.

L'échec des tentatives d'acquisition de Cuba par les USA

Bien que formulée en termes généraux, quatre ans à peine après que la dernière en date des « dernières frontières » étasuniennes – la Floride et donc la totalité du littoral du Golfe du Mexique ait été atteinte en 1819, Cuba étant « en face », à quelques encablures – la doctrine Monroe visait en réalité Cuba, à l'époque colonie espagnole.

Les années qui séparent l'année de l'énoncé de la doctrine Monroe de l'année 1898 – de l'indépendance cubaine – seront ponctuées d'offres d'achat, toujours plus renchéries, faites par Washington à Madrid ; toutes repoussées. (3*supra*). L'élément significatif nouveau dans ce dossier interviendra en octobre 1854, à Ostende en Belgique, et passera à l'histoire sous le nom de « Manifeste d'Ostende ».

Le manifeste d'Ostende

Ce « manifeste » de 1854 intervient au terme d'une séquence ouverte deux ans plus tôt, en 1852, par la proposition de Londres qui, s'alarmant des visées étasuniennes sur Cuba, propose à la France, à l'Angleterre et aux Etats-Unis de signer l'engagement tripartite de ne jamais prendre le pouvoir à Cuba ; proposition évidemment rejetée par les Etats-Unis qui, forts de leur deux doctrines, s'inscrivent précisément dans la logique et la perspective exactement inverses – (cf, *supra* : note en bas de page n° 3).

Avant cette année 1854 du « manifeste », les Etats-Unis avaient fait à l'Espagne une nouvelle offre d'achat de Cuba à hauteur de 100 000 000 (voire 130 000 000 dollars) qui avait également été refusée – (cf, *supra* : note en bas de page n°3) ; c'est alors que, confrontés à ce nouveau « refus de vente », les Etats-Unis, commencèrent à envisager l'alternative d'une guerre de conquête. Il fallait cependant « tester » les réactions de Londres et Paris par rapport à ce projet et ce fut tout l'objet de la rencontre

par la construction de l'aérodrome du Raizet et l'installation concomitante en Guadeloupe d'une représentation de la compagnie américaine Pan Am (Pan American Airways), furent lus par les communistes – assimilationnistes extrêmement décomplexés à l'époque – à travers la grille de lecture des visées américaines récurrentes sur la Guadeloupe. – J.C. Pour aller plus loin sur cet aspect, voir *notamment* Ernest Moutoussamy : Guadeloupe, le mouvement communiste et ses députés sous la IVème République. Editions L'Harmattan, Paris – février 1986. ISBN, n° 2.85802.645.9

Angleterre/France/Etats-Unis qui se tint à Ostende en Octobre 1854 ; il en résulta *in fine* qu'il valait encore mieux continuer à privilégier « l'approche commerciale » et, en conséquence, une ultime tentative américaine d'acquisition de Cuba sera faite à l'initiative du Sénat des Etats-Unis en 1859 ; elle ne connaîtra pas plus de succès que les précédentes.

Perte de vigueur de l'idée de prise de contrôle Américaine de Cuba par la voie de la transaction commerciale

A partir des années 1860, l'idée d'acquérir Cuba a toujours cours aux Etats-Unis mais les raisons de le faire deviennent désormais moins assurées, plus confuses, suspectes et connaissent une déperdition de leur « légitimité » initiale⁶. A Cuba même, entre colons – planteurs *créoles* qui sont partisans d'une annexion par les Etats-Unis et haïssent les *métropolitains* (natifs d'Espagne) qui gouvernent le pays – et nationalistes cubains (principalement afro-cubains) qui sont partisans de l'indépendance, l'*establishment* espagnol – qui est « au milieu » et administre le pays – est naturellement partisan du maintien du *statu quo*...alors même que l'île s'enfonçait dans un chaos que les Etats-Unis voisins jugent de plus en plus menaçant pour leurs ressortissants et leurs investissements expatriés et face auquel l'Espagne se révèle impuissante.

Cette incapacité espagnole ainsi que l'inquiétude étasunienne corollaire seront rendues encore plus évidentes au cours – et à l'issue – de la guerre des dix ans (1868 – 1878) à Cuba. En 1878, à la fin du conflit, Madrid s'engagera par la *convention de Zanjón* à abolir l'esclavage à Cuba et y introduire un *self-government* interne. Souscrits par l'Espagne en 1878 sur la pression des Etats-Unis – qui s'étaient toutefois tenus à l'écart de cette guerre – ces engagements ne seront pas tenus avant huit ans quant à l'abolition et pas du tout s'agissant du *self-government*.

L'importance des investissements étasuniens à Cuba dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle – l'incapacité de l'Espagne de les protéger – l'appel à une protection étasunienne

L'année de la convention de Zanjón, il y a déjà quelques années que les investissements américains sont présents et de plus en plus puissants à Cuba, au point d'être rapidement devenus dominants dans son économie extrêmement dépendante des USA et des lois capitalistiques de son libéralisme « pur et dur »^{(6) 7} ; or, ces lois prônent notamment la nécessité d'un environnement stable, sécurisant...donc sécurisé, et de ce point

6. Etait-ce pour les états esclavagistes du Sud afin d'étendre et de sauvegarder le système servile ? du moins pouvait-on ainsi conjecturer avant l'abolition américaine en 1865. Etait-ce pour que Cuba devienne un état indépendant sous protectorat étasuniens ? ces conjectures et quelques autres circulèrent à l'époque jetant une certaine suspicion sur l'idée de faire l'acquisition de Cuba.-J.C.

7. Vers 1865, stimulée par l'effort de guerre lié à la guerre civile américaine l'économie américaine bascule d'une dominante encore agricole à une révolution industrielle qui génère une croissance économique considérable dans les années 1870 / 1880 ; Il y a alors un réel enrichissement de nombre de personnes qui, dès lors, recherchent des opportunités d'investissement et Cuba- encore colonie espagnole – représente une opportunité à ce point intéressante pour l'investisseur étasunien que dès 1868, les USA dominent l'économie cubaine dont les exportations vers les USA représentent 83% contre 6% vers l'Espagne. Dans les

de vue et pour toutes sortes de raisons, l'Espagne de la guerre des dix ans n'administre pas la preuve d'un « savoir-faire » matière de protection des puissants intérêts américains dans sa colonie et n'envoie pas de « bons signaux » à l'investisseur étasunien sur l'île. Ce dernier attend désormais protection, pour lui et son investissement, de son propre gouvernement sans quelque considération que ce soit que cette protection puisse prendre éventuellement la forme d'une intervention étasunienne sur le territoire – fût-il colonial – d'un autre Etat, non moins souverain que le sien.

Une telle considération ne peut être en effet prise en compte qu'en second rang par un *imaginaire* et un *univers mental* étasuniens empreints de religiosité, messianisme, libéralisme, *autrement* « formatés » et donc par un *inconscient collectif* américain sensiblement différent de l'euro-péen (singulièrement non anglophone) et dans lesquels ont été implantées, très profondément, d'autres idées qui, elles, *priment* à des yeux étasuniens : celles contenues dans le concept de Destinée Manifeste et la Doctrine Monroe, et *légitiment et absolument* ce qui *serait* ailleurs *réputé* condamnable.

Vers une indépendance cubaine américanisée

En partie encouragée, financée et armée par des exilés cubains aux USA, l'aspiration des nationalistes cubains à arracher à l'Espagne l'indépendance de leur pays, allait prospérer en 1894/1895 sur le terreau d'une brutale plongée de l'île dans le chômage, la pauvreté, la misère. Cette brutale descente aux enfers de l'immense majorité résultait directement de la mainmise américaine sur l'économie de l'île à travers le marché du sucre ; plus précisément, cette crise sociale était corollaire de l'effondrement du cours du sucre sur le marché mondial en 1894 et de l'édification subséquente par les USA de très hautes barrières douanières, infranchissables par quelque sucre importé que ce soit ; cubain en l'occurrence.

La guerre de l'indépendance cubaine éclata en février 1895 et l'armée de 200 000 hommes envoyés par Madrid fut tenue en échec par les techniques de guérilla mises en œuvre par la résistance nationaliste cubaine. Vint un moment de ce conflit où, les menaces se précisant sur les vies et investissements de leurs ressortissants à Cuba, les USA – voisins proches – estimèrent ne plus pouvoir demeurer attentistes, isolationnistes, neutres et non interventionnistes dans *les affaires du monde* d'autant qu'une puissante propagande antiespagnole se développait alors sur leur territoire. Ne manquait que la raison – prétexte, occasion ou opportunité – pour entrer en guerre contre l'Espagne avec apparence de légitimité : l'explosion, en février 1898, du navire de guerre américain USS *Maine* dans le port de la Havane (260 morts), qui sera imputée par le gouvernement américain à une mine espagnole,

années 1880, la production sucrière cubaine se mécanise avec le concours étasunien et, en 1894 atteindra 1 100 000 tonnes et la quasi-totalité du sucre cubain s'exporte vers les Etats-Unis rendant Cuba dangereusement dépendant de ce pays. En 1895 les investissements étasuniens à Cuba sont de l'ordre de 50 000 000 dollars et le commerce entre les deux pays atteint 100 000 000 dollars. Dès lors, cet investisseur « off shore » étasunien entend être protégé par son gouvernement et tout trouble à Cuba concerne les USA et légitime une possible intervention...du moins selon la conception étasunienne- J.C.

fournira aux USA la raison de déclarer la Guerre à l'Espagne en avril 1898.

Cette guerre hispano-américaine se déroulerait sur trois théâtres d'opérations : les Philippines, Puerto-Rico et, bien sûr, Cuba où l'Espagne sera défaite en dix semaines. Une paix préliminaire sera signée à Washington au mois d'Août 1898 et le traité de paix, officiel et définitif, le sera à Paris le 10 décembre de cette même année : Cuba deviendrait alors indépendant – indépendance étroitement et durablement « encadrée », *pour le moins*, par les Etats-Unis – tandis que l'île de Guam dans le Pacifique, les Philippines et Puerto-Rico passaient sous souveraineté étasunienne moyennant un paiement de 20 000 000 dollars.

En ce que Madrid y reconnaît formellement l'indépendance nationale de Cuba, ce traité de Paris de décembre 1898 signe tout à la fois (après Hispaniola) le début de la fin d'une longue époque ouverte par Christophe Colomb, de colonisation européenne – espagnole en l'espèce – de l'espace caribéen et, corollairement, le début d'une ère nouvelle qui serait faite d'accession à la souveraineté d'Etat d'autres colonies – essentiellement britanniques ; mais il faut y lire également l'émergence d'un impérialisme américain dans ce même espace qui – moyennant l'*aggiornamento* de ses formes – prendrait désormais le relais de la colonisation européenne qui l'y avait immédiatement précédé : la déclinaison caribéenne du slogan étasunien « *l'Amérique aux Américains* » consistant en effet à considérer cet espace comme *l'arrière-cour des Etats-Unis d'Amérique*⁸. D'une certaine façon, le XX^{ème} siècle caribéen s'inaugure en 1898 avec l'évènement « indépendance américanisée » de Cuba. Tout au long de ce siècle, la Caraïbe anglophone se décoloniserait par la voie d'une évolution statutaire qui, dans les années 60, fera muter nombre de territoires dépendants anglais du statut de colonie à celui d'état souverain qui est le statut de droit commun dans l'ordre international.

8. En 1904 la doctrine Monroe serait complétée par ce qui passerait à l'histoire sous le nom de « Corollaire Roosevelt » et qui était un changement d'approche très net de par rapport à ce qu'était la traditionnelle police états-uniennes de non intervention dans les affaires des autres états ; le Président Roosevelt l'avait ainsi formulé : « une mauvaise gouvernance peut, en Amérique, comme partout ailleurs, requérir en dernier recours l'intervention de quelque nation civilisée et, dans l'hémisphère occidental, l'adhésion des Etats-Unis à la Doctrine Monroe peut contraindre les Etats-Unis, à leur corps défendant, dans les cas flagrants d'un telle mauvais gouvernance ou d'impuissance, à exercer un pouvoir de police international ». Bien que formulé en termes généraux cette nouvelle orientation visait l'Amérique Latine et l'espace caribéen et, très singulièrement cet espace, en raison de l'importance du canal de Panama.. Alors que la Doctrine Monroe visait l'Europe et engageait les USA à prévenir une intervention de l'Ancien Monde dans le Nouveau et une extension territoriale européenne dans les Amériques une étape nouvelle était franchie avec le Corollaire Roosevelt qui légitimait l'intervention étasunienne dans les Amériques afin de prévenir toute intervention européenne ; l'initiative fut très mal reçue en Amérique Latine ce qui fut sans effet sur un Roosevelt méprisant les peuples d'Amérique Latine et des Caraïbes. Ce « Collaire » pèserait sur la politique extérieure étasunienne en cette partie du monde, jusqu'en 1930. Sur le même registre des politiques étasuniennes vis-à-vis de l'extérieur, l'on peut aussi citer – spécifiquement destinées écarter les nations européennes des « échanges et investissements impliquant l'aire caribéenne – la « diplomatie du dollar » qui, au cours des premières décennies du XX^{ème} siècle, peut – très sommairement – s'apparenter en un transport à des créanciers étasuniens de créances détenues par les européens sur les débiteurs caribéens -J.C.

Au-delà de Cuba ... la Caraïbe

Habitant un univers mental différent de l'univers culturel britannique et de sa philosophie politique, pétri d'une philosophie trouvant l'une de ses sources dans des valeurs théorisées par la philosophie du XVIII^{ème} siècle français et politiquement recyclées en 1789 (révolution), 1830/1833 (déségrégation) 1848 (abolition), 1946 (assimilation) ... mais la trouvant également – du moins en Guadeloupe – dans les mouvements populaires de 1952, 1967 ou, en dernier lieu, janvier/février 2009 (ébullition !) puis – dans leur continuité mais plus haut dans le temps – retrouvant la même source d'inspiration dans la mémoire entretenue des combats guadeloupéens, d'hier et d'avant-hier après comme avant 1848 et enfin, trouvant aussi cette autre source tout autant dans l'universalisme de la négritude, ... *le colonisé caribéen français* d'avant le 19 mars 1946, lui, *réclame* quasi-unanimement *la décolonisation par la voie de l'assimilation* de sa condition et de celle des institutions de son pays à celles des gens et institutions du pays qui le colonise ... A l'évidence, cela se situe définitivement au-delà de l'entendement du caribéen anglophone qui, ne croyant pas vraiment ce qui lui est incompréhensible, tend alors à regarder la chose un peu comme l'on considère un ovni suspect :

« *To sum up, Guadeloupe, Martinique and French Guiana are constitutionally parts of metropolitan France. This presented a dilemma to the United Nations decolonisation movement in the 1960s. When the United Nations committees questioned France about what was being done about decolonisation in the French Caribbean, the French refused to comment, on the grounds that Guadeloupe, Martinique and French Guiana were not colonies but part of France.*

However, in the eyes of the rest of the world, the constitutional position of the French Caribbean was ambiguous, many foreigners did not accept the French argument, and many continued to regard Guadeloupe, Martinique and French Guiana as colonies in practice, if not in theory ” lit-on aussi dans l'ouvrage d'histoire destiné aux étudiants de la Caraïbe Anglophone (source documentaire de cet article) qui, il est vrai, relativise un peu plus loin ce scepticisme par cette observation que “ *...today, however, a majority in the French Caribbean want to preserve the statu quo* ”

Des lointaines origines de l'histoire *spécifique* des relations inégales américano-cubaines aux différentes tentatives étasuniennes (infructueuses s'agissant de la Guadeloupe notamment) tout au long de ce siècle d'*américaniser* tout ce qui ne l'était pas encore de l'espace caribéen, il s'agit de *toute* l'étendue mais aussi les limites (au moins dans la partie non anglophone et non hispanophone de la Caraïbe indépendante) de la mise en œuvre d'une doctrine étasunienne d'ingérence dans *les affaires du monde*, singulièrement du monde des Antilles.

Faisant revivre le vieil exclusif commercial de l'époque coloniale, la République française des dernières années de la décennie 1950 a élevé de hautes digues françaises – institutionnelles et douanières notamment – autour de son outremer caribéen qui, s'il est vrai qu'elles ont efficacement prévenu de quelque aventurisme étasunien en terres guadeloupéenne, Martiniquaise et Guyanaise, ont également définitivement dissuadé toute tentative de proposer au consommateur guadeloupéen tout ce qui – des véhicules, souvent américains jusqu'à ces années 1950 à nombre de produit de consommation courante – n'était pas estampillé hexagonal.

Or, près de 60 ans plus tard, en janvier/février 2009, la Guadeloupe – qui s’approvisionne désormais essentiellement en Europe – entre en ébullition au motif avoué, et très réel, d’un coût de la vie exorbitant ; elle pose ainsi, entre autres questions, celle de ses sources d’approvisionnement et de ses circuits de distribution et la pose clairement en termes d’ouverture – caribéenne entre autres – à la concurrence dans l’intérêt premier du consommateur guadeloupéen. Est alors inévitablement posée la problématique récurrente de la double appartenance, cette appartenance à deux ensembles interactifs de solidarités, culturelle et naturelle : solidarités françaises/européennes d’une part mais, tout autant, solidarités caribéennes/américaines d’autre part.

Rendre utilement compatibles les deux termes de cette incontestable complexité au bénéfice du guadeloupéen d’abord, tels semblent être le challenge et la gageure qui, au début du XXI^{ème} siècle, s’offrent à cet être *sui generis*, produit de l’Ancien Monde comme du Nouveau. Irréductible à aucun autre caribéen et pourtant incontestablement créole !!! Un caribéen à la fois créolophone, citoyen français, généralement laïc assumé et étranger à l’anglophonie et l’hispanophonie sauf exception – donc, à tous ces titres, un caribéen déconcertant aux yeux du reste du monde caribéen, (et quelque fois aux siens propres) – et qui partage cet insolite avec ses voisins de la Martinique et de la Guyane.

Ces trois sociétés partagent également d’autres transversalités et fondamentaux qui, avec une égale *évidence*, ancrent leur appartenance autant que leur altérité au plus profond de deux univers qui – bien que situés de part et d’autre de l’Atlantique – se transcendent dans leur métissage créole et deviennent *essentiellement* leurs. Au XXI^{ème} siècle débutant, peut-être chance autant que complication ? Un *plus* hors champ de la Destinée Manifeste et de la Doctrine Monroe ? Assurément, un chantier ouvert.